

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3313

30 décembre 2013

SOMMAIRE

Captolia Gérance S.à r.l.	158985	Merlin Lux Finco 1 S.à r.l.	159022
Captolia Management S.à r.l.	158983	MSREF Danube Lux Holding I S.à.r.l. ...	159008
Centaur Immobilier S.à r.l.	158980	Nanzenji	159007
E.Komparch	158995	Parthenos Seconda S.A.	159011
Garagenlager S.A.	159013	Par Trois S.A.	159011
Gasherbrun 2 S.A.	159012	Platypus G.m.b.H.	159012
German Sovereign Opportunities SICAV- FIS	159016	Pre-Moderna S.A.	159011
GGL Trade Credit Luxembourg S.à.r.l. .	159013	Progress Management and Communica- tion Luxembourg	159012
Gios S.A.	158996	ProLogis UK CCXXIX S.à r.l.	159011
Gios S.à r.l.	158996	Prometheus Holding (Luxco) S.à r.l.	158988
Golden Age Real Estate	159013	Promobilis S.A.	159008
GPA Automobiles, s.à r.l.	159017	Prorech S.A.	159009
Grosso S.à r.l.	159017	RE Capital S.à.r.l.	159006
Helux S. à r.l.	159016	Reedbuck Company Lux	159010
Hetias	158995	Reedbuck Company Lux	159008
Holgoun International S.à r.l.	159012	Rénovation Van Kasteren S.à r.l.	159018
HSBC Equities (Luxembourg) S.à r.l. ...	159013	Retail Invest S.à.r.l.	159007
Icalux S.A.	159015	Revimoselle S.à r.l.	159010
Immo A16 S.A.	159015	Ribambelle S.à r.l.	159009
Immoven	159015	River Plaza Holdco S.à r.l.	159018
Impact Consulting	159015	Rom11 S.A.	159017
Indira S.à r.l.	159014	Rom5 S.A.	159017
Indoor Media Company Luxembourg SA et/ou Boomerang Luxembourg SA	159016	Rom5 S.A.	159018
Ingram Micro Luxembourg	159014	Rouge Capital Partners	159009
Institut de Formation Sectoriel du Bâti- ment S.A.	159016	S.C.I. Riva	159010
Intellectual Property Rights Management Company	159015	SwanCap GP, S.à r.l.	159018
Investindustrial S.A.	159014	Techni Advisor S.à.r.l.	158990
Megaphone S. à r.l.	159007	TIAA Lux 7 S.à r.l.	158978
		VH Capital S.C.A., SICAV-FIS	158992
		Zetland	158991

TIAA Lux 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 122.263.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of November,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

ND Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of eight million three hundred twenty-two thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 8,322,775.-), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.400 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Stephan Weling, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on November 8, 2013,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of TIAA Lux 7 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of one million two hundred fifty-nine thousand six hundred euro (EUR 1,259,600.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 27 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 115 of February 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B122.263 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 21 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1020 of 29 April 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.142.389, as liquidator (the "Liquidator").

3 To determine the powers to be given to the Liquidator and the remuneration of the Liquidator.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint the Liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze novembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ND Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois, ayant un capital social de huit millions trois cent vingt-deux mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 8.322.775,-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.400 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Stephan Weling, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2013.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de TIAA Lux 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social d'un million deux cent cinquante-neuf mille six cents euros (EUR 1.259.600,-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 115 du 5 février 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.263 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 21 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1020 du 29 avril 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.142389, comme liquidateur (le «Liquidateur»).

3 Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la rémunération du Liquidateur.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer le Liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Weling, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 novembre 2013. REM/2013/1996. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161711/129.

(130198108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Centaur Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.023.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of November.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

CENTAUR TRUST ASSETS LTD, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Apostolou Varnava 2, Centaur House, Nisou, 2571 Nicosia, Cyprus, and registered with the Registrar of Companies in Cyprus under number HE 274143,

here represented by Mrs Isabelle DONADIO, employee, residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 21st, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder of Centaur Immobilier SARL, a private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164023 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on October 4th, 2011, published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" number C-2958 of December 2nd, 2011, which articles of incorporation have not been amended since the Company's incorporation.

(ii) That the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred thousand euros (EUR 600,000.-) so as to raise it from its amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to six hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 612,500) by the issue of four thousand eight hundred (4,800) new shares with a nominal value of one hundred twenty five Euro (EUR 125) each (the "New Shares"), the nominal value having been fully paid up effective on November 22nd, 2013 through a contribution in kind consisting of all the Sole Shareholder's rights, titles and interest

(up to and including November 22nd, 2013) to the following receivable, including the right to receive payment from the debtor (the "Receivables"):

A receivable for a principal amount of EUR 600,000.- on which interest has accrued and remains unpaid;

It is noted that the total amount of the Receivables as at the effective date of the contribution having been made, including accrued but unpaid interest thereon through November 22nd, 2013, was Six hundred thousand euro (EUR 600,000.-).

It is further noted that, further to such contribution of the Receivables, the related debt of the Company towards the Sole Shareholder has been extinguished by confusion.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares by a contribution in kind consisting of the Receivable.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder duly represented by Mrs. Isabelle DONADIO and declares to subscribe all the four thousand eight hundred (4,800) shares representing all the New Shares issued by the Company in consideration for the Receivable.

The existence and the value of receivable have been documented to the undersigned notary by a balance as of October 31st, 2013 and by a certificate established by the management of the sole shareholder.

The balance and the certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- CENTAUR TRUST ASSETS LTD: one thousand nine hundred (4,900.-) shares with a nominal value of one hundred twenty five euro (EUR 125) each.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at six hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 612,500) represented by four thousand nine hundred (4,900) shares in registered form with a par value of one hundred twenty five Euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille treize, le vingt-deux novembre,

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

CENTAUR TRUST ASSETS LTD, une société constituée et existant suivant les lois de Chypre, établie et ayant son siège social à Apostolou Varnava 2, Centaur House, Nisou, 2571 Nicosia, Chypre, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 274143,

ici représentée par Madame Isabelle DONADIO, employé, résidant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2013.

Ladite procuration, paraphée 'ne varietur' par le mandataire agissant au nom et pour le compte du comparant et du notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante ainsi représentée a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'actuelle associée unique de «Centaur Immobilier S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164023 ("la Société"); constituée le 4 octobre 2011 par acte du notaire soussigné, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", numéro C-2958, daté du 2 décembre 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

(ii) Que l'associée unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent mille euros (EUR 600.000.-) et ainsi de le porter de son montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à six cent douze mille cinq cents euros (EUR 612.500) par l'émission de quatre mille huit cents (4.800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), la valeur nominale ayant été libérée entièrement par un apport en nature avec effet au 22 novembre 2013 consistant en tous les droits, titres et intérêts (jusqu'au et inclus le 22 novembre 2013) de l'Associée Unique sur la créance suivante, y compris le droit de recevoir paiement du débiteur:

Une créance d'un montant principal de six cent mille euros (EUR 600.000.-) sur laquelle des intérêts ont courus, lesquels demeurent impayés;

Il est pris acte du fait que le montant total de la créance à la date d'effet de l'apport, y inclus les intérêts échus et non payés jusqu'au 22 novembre 2013 est de six cent mille euros (EUR 600.000.-).

Il est également pris acte du fait que, suite à cet apport de cette Créance, la dette corrélative de la Société à l'égard de l'Associée Unique a été éteinte par confusion.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associée Unique des Nouvelles Parts Sociales par l'apport en nature de la Créance.

Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associée Unique dûment représentée par Madame Isabelle DONADIO qui déclare souscrire la totalité des quatre mille huit cents (4.800) part sociales représentant l'entièreté des Nouvelles Parts Sociales émises par la Société en contrepartie de l'apport en nature de la Créance.

L'existence et la valeur de la créance ont été attestées au notaire instrumentaire par un bilan de la Société au 31 octobre 2013 et par un certificat émis par le management de l'Associée Unique.

Lesdits bilans et certificat resteront, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, le capital social de la Société est désormais composé de:

CENTAUR TRUST ASSETS LTD: quatre mille neuf cents (4.900) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à six cent douze mille cinq cents euros (EUR 612.500), représenté par quatre mille neuf cents (4.900) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à mille six cents euros (EUR 1.600).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: I. DONADIO, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 novembre 2013. Relation: MER/2013/2539. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Mersch, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165936/141.

(130203305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Captolia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 149.680.

In the year two thousand and thirteen on twenty-first of November,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Captor S.A., a société anonyme (in liquidation) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 28 June 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 910 of 11 September 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101668 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on November 19, 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Captolia Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 27 November 2009 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2543 of 30 December 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.680 (the "Company"). The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Olivier Gasche, born on 15 May 1961 in Salon-de-Provence, France, residing at 11, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg as liquidator and resolved to approve the engagement terms agreed between the liquidator and the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at at two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un novembre,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Captor S.A., une société anonyme (en liquidation) régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social dans la Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 28 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 910 du 11 septembre 2004 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101668 Associé»).

représentée par Maître Manfred Müller, avocat, résidant à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 novembre 2013.

Lesdites procurations seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé est l'associé unique de Captolia Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social dans la Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 27 novembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2543 du 30 décembre 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149.680 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus reconnaît être pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé a décidé de nommer Olivier Gasche, né le 15 mai 1961 à Salon-de-Provence, France, résidant à 11, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg comme liquidateur, et a décidé d'approuver les modalités du mandat convenu entre le liquidateur et la Société.

Troisième résolution

L'associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 2013. REM/2013/2054. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165934/124.

(130202939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Captolia Gérance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.654.

In the year two thousand and thirteen on twenty-first of November,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Captor S.A., a société anonyme (in liquidation) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 28 June 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 910 of 11 September 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.668 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on November 19, 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Captolia Gérance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 2 July 2004 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 915 of 14 September 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.654 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of 8 November 2004 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 99 of 3 February 2005.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Philippe Vandrepol, born on 9 September 1963 in Brussels, Belgium, residing at 11 rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator and resolved to approve the engagement terms agreed between the liquidator and the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un novembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Captor S.A., une société anonyme (en liquidation) régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social dans la Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 28 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 910 du 11 septembre 2004 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.668 Associé)),

représentée par Maître Manfred Müller, avocat, résidant à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 novembre 2013.

Lesdites procurations seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé est l'associé unique de Captolia Gérance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social dans la Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 2 juillet 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 915 du 14 septembre 2004 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.654 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte en date du 8 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 99 en date du 3 février 2005.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus reconnaît être pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé a décidé de nommer Philippe Vandrepol, né le 9 septembre 1963 à Bruxelles, Belgique, résidant à 11 rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, comme liquidateur, et a décidé d'approuver les modalités du mandat convenu entre le liquidateur et la Société.

Troisième résolution

L'associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 2013. REM/2013/2055. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165933/126.

(130202944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Prometheus Holding (Luxco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.161.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of November,

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Prometheus Holding (Luxco) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.161 and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company).

THERE APPEARED:

IAPETOS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.132 and having a share capital amounting to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it holds all the shares in the share capital of the Company and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Paul Bettingen, notary then residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg on 24 October 2006 published on 19 December 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial), under number 2361. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, on 15 February 2007, published on 1 June 2007 in the Memorial, under number 1033;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Flipscreen Limited, having its registered office at College House, 272 Kings Road, London, SW3 5AW, United Kingdom, registered with Companies House in England and Wales under number 06064158, as the Company's liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant to the Liquidator all the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de novembre,

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Prometheus Holding (Luxco) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.161 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société).

A COMPARU:

IAPETOS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.132 et disposant d'un capital social de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-) (l'Associé Unique),

représenté ici par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il détient l'intégralité des parts sociales du capital social de la Société et que l'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, tels qu'indiqués ci-dessous;

II. Que la Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg le 24 octobre 2006, publié le 19 décembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 2361. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 février 2007, publié le 1^{er} juin 2007 au Mémorial, numéro 1033;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur;

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Flipscreen Limited, dont le siège social se situe à College House, 272 Kings Road, Londres, SW3 5AW, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House in England and Wales sous le numéro 06064158, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intermédiaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53043. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167715/128.

(130203687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Techni Advisor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 163.294.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre,

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Monsieur Stéphane CEAUX-DUTHEIL, analyste financier, né le 6 janvier 1971 à Tulle (France), demeurant au 12, Passage de la Folie Regnault F-75001 Paris (France), en vertu d'une procuration sous seing privé faite en date du 7 octobre 2013 à Paris (France).

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "Techni Advisor S.à r.l." (R.C.S. Luxembourg: B 163.294), ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 2626 du 28 octobre 2011.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Le comparant, représenté comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'associé unique, il déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Le comparant, représenté comme ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société.

L'associé unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement

d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété du liquidateur, de sorte que la dissolution et liquidation de la Société sont à considérer comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par le comparant, représenté comme ci-avant, au gérant unique de la Société pour son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'associé ou remboursement à l'associé ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent soixante-deux euros (862.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., 22/10/2013. Relation: LAC/2013/47922. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 22/11/2013.

Référence de publication: 2013167855/54.

(130204535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Zetland, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 140.688.

L'an deux mille treize, le douze novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ZETLAND S.A.», (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140.688, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence Wiltz, en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2078 du 27 août 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence Wiltz, en date du 11 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 819 du 21 avril 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian ZOIS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Christian ZOIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2013. Relation GRE/2013/4557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167933/54.

(130204360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

VH Capital S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.975.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of July.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of shareholders of VH Capital S.C.A., SICAV-FIS, a société d'investissement à capital variable, fonds d'investissement spécialisé under the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 164.975, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 21 November 2011 pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3023 of 9 December 2011 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended in the meantime.

The Extraordinary General Meeting was opened at 11:30 am, with Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, as chairwoman.

The Chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Mylene Basso, private employee, with professional address in Luxembourg,

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairwoman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of VH Capital Invest S.à r.l., duly represented by Mr. Bernard Vanhonsbrouck, born on 19 April 1966 at Kortrijk (Belgium) and with address at Kweekstraat 18, B-8770 Ingelmunster (Belgium), as Liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and,
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders or the proxyholders of

the represented shareholders and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that out of ten (10) management shares and one hundred (100) ordinary shares representing the entire issued share capital of the Company, ten (10) management shares and one hundred (100) ordinary shares are present or represented at the meeting, representing 100% of the shares.

100% of the shares being present or represented, the meeting is validly constituted and may properly resolve on the agenda.

IV. All the shareholders being present or represented, they recognized themselves as informed of the agenda of the meeting, the meeting can be therefore held without prior notice.

Then the Extraordinary General Meeting (the "General Meeting"), unanimously, took the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the General Meeting decides to dissolve the Company and to start the voluntary liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the General Meeting decides to appoint VH Capital Invest S.á r.l., a société á responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 164 861 as liquidator (the "Liquidator"), duly represented by Mr. Bernard Vanhonsbrouck, born on 19 April 1966 at Kortrijk (Belgium) and with address at Kweekstraat 18, B-8770 Ingelmunster (Belgique).

The General Meeting grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realise the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company or in accordance with the terms of any future agreement to be made between the Company and the shareholders in this respect.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested by law.

It may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may bind the Company through its sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de VH Capital S.C.A., SICAV-FIS, une société d'investissement à capital variable, fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.975, constituée en date du 21 novembre 2011 selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°3023 du 9 décembre 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés entre-temps.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures 30 sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente nomme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mylène Basso, employée privée, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1 Dissolution de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

2 Nomination de la société VH Capital Invest S.à r.l., en tant que liquidateur de la Société, dûment représentée par Monsieur Bernard Vanhonsbrouck, né le 19 avril 1966 à Kortrijk (Belgique) et ayant son adresse au 18 Kweekstraat, B-8770 Ingelmunster (Belgique).

3 Détermination des pouvoirs du liquidateur et des procédures de liquidation de la Société;

4 Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats;

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence que dix (10) actions d'associé gérant commandité et des cent (100) actions ordinaires représentant l'entière du capital social de la Société, dix (10) actions d'associé gérant commandité et cent (100) actions ordinaires sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

100% de actions émises étant présentes ou représentées, l'Assemblée est valablement constituée et peut en conséquence délibérer sur l'agenda.

IV. Tous les actionnaires étant présents ou représentés, ils se reconnaissent comme informés de l'agenda de l'Assemblée, l'Assemblée peut donc se tenir sans convocation préalable.

Puis l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Assemblée décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer VH Capital Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164 861 en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur») et dûment représentée par Monsieur Bernard Vanhonsbrouck, né le 19 avril 1966 à Kortrijk (Belgique) et ayant son adresse au 18 Kweekstraat, B-8770 Ingelmunster (Belgique).

L'Assemblée confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur aux associés, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société ou conformément à tout accord portant sur la distribution de l'actif net qui sera conclu entre la société et les associés dans le futur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, M. BASSO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} aout 2013. Relation: LAC/2013/35966. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013167907/142.

(130204414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

**Hetias, Société à responsabilité limitée,
(anc. E.Komparch).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 178.248.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty eighth day of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "E.Komparch", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, incorporated by deed enacted on June 20, 2013, published in the Memorial C number 1939 on the 9 August 2013, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B number 178.248.

The meeting is composed by the sole shareholder, Mr Edouard Bokuetenge, born on 29 September 1972 in Kinshasa (Democratic Republic of Congo), with Belgian identity card number 590-8703052-44, professionally residing at 10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

hereby represented by Ms Emmanuelle Bauer, Attorney-at-Law at the Brussels and Luxembourg Bars, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed, which, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the general meeting of the shareholders by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

Sole resolution:

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "Hetias"

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend the article 1.2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **1.2.** The Company shall exist under the corporate name of "Hetias".

The sole shareholder also decides that in the preliminary title- definitions the word Company will have the meaning as follows:

"Company" Hetias, a company incorporated under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille treize le vingt-huit novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "E.Komparch", ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 178.248, constituée suivant acte reçu le 20 juin 2013 publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1939 du 9 août 2013.

L'assemblée est composée de l'associé unique, Monsieur Edouard Bokuetenge, né le 29 septembre 1972 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), carte d'identité belge n° 590-8703052-44, résidant professionnellement à 10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

ici représenté par Maître Emmanuelle Bauer, Avocat au Barreau de Bruxelles et du Luxembourg, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée

«ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Résolution unique:

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en «Hétias».

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide d'en modifier l'article 1.2 pour lui donner la teneur suivante:

" **1.2.** La Société existe sous la dénomination sociale "Hetias".

L'associé unique décide également de modifier dans le titre préliminaire- définitions la définition de «société» qui sera la suivante:

"Société" Hetias, une société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E.BAUER, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54178. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013168877/74.

(130205703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

**Gios S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gios S.A.)**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.841.

L'an deux mil treize, le quinzième jour de novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois GIOS S.A. avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 79841, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C de 2001, page 28898 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire Jacques Delvaux alors de résidence à Luxembourg en date du 30 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 695 du 24 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gaëlle Kwiatkowski, employée privée, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur de Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la forme de la Société de Société Anonyme en Société à Responsabilité Limitée ainsi que de sa dénomination; Modification des statuts de la Société afin de refléter le changement de forme; nomination de gérant(s) et démission des administrateurs, commissaire aux comptes et autre organe de la Société et décharge à leur accorder.

2. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 350.000 pour le ramener de son montant actuel de EUR 460.000 représenté par 460 parts sociales de EUR 1.000 chacune à EUR 110.000 en annulant 350 actions par absorption de pertes dont l'existence ressort des comptes de la Société arrêtés au 30 juin 2013.

3. Approbation des comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 15 novembre 2013 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Italie.

4. Démission du (des) gérant(s) et décharge à leur accorder.

5. Transfert du siège social statutaire, du principal établissement, de l'administration centrale et du siège de direction effectif de la Société de Luxembourg en Italie à Milan de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

6. Mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée (S.r.l.), le changement de la dénomination sociale en GIOS HOLDING SRL et approbation des nouveaux statuts dont le texte sera repris dans le présent acte.

7. Détermination du nombre de gérants à un et nomination de Monsieur Giovanni SOLLO comme gérant unique pour une période indéterminée.

8. Nomination des anciens gérants, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

9. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social à savoir 460 actions nominatives, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Qu'aucun titre autre que les actions de la Société n'ont été émis.

D.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première et Deuxième résolutions

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en GIOS S. à r.l., l'objet social et le capital social restant inchangés.

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société de son montant de EUR 460.000 (quatre cent soixante mille Euros), représenté par 460 (quatre cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune, au montant de EUR 110.000 (cent dix mille Euros), en annulant 350 parts sociales, par absorption de pertes dont l'existence ressort des comptes de la Société arrêtés au 30 juin 2013.

La transformation de forme de la Société et la réduction de son capital se font sur base des comptes de la Société arrêté au 30 juin 2013 qui paraphés ne varient par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter le changement de forme, de dénomination et la réduction de capital et arrête comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GIOS S. à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprises au moyen de prêts, garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autre reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par la location ou de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui de sociétés dans les quelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Elle peut réaliser

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 110.000,- (cent dix mille Euros), représenté par 110 (cent dix) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de juin, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes».

Répartition des parts sociales

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les cent dix (110) parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

- Monsieur Giovanni SOLLO, né le 27 août 1961 à Naples (Italie) et domicilié à Naples, 20 Via

Emilio Scaglione I - 80145, Italie 110 parts sociales.

Toutes les parts sont entièrement libérées.

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour. L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée en qualité de gérants, les administrateurs sortants à savoir Messieurs Riccardo Incani et Benoît Dessy ainsi que Madame Gabrielle Mingarelli.

La Société se trouve engagée par la signature collective de deux gérants.

Troisième et Quatrième résolutions

L'assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 15 novembre 2013 septembre à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Italie, qui paraphés ne varient par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée décide, acte et accepte la démission des gérants en place et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la Société de Luxembourg en Italie, Via dei Valtorta nr. 48, I-20127 Milan et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois.

La Société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Sixième résolution

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée et de changer la dénomination sociale en GIOS HOLDING S.R.L. et de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2050.

L'Assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts en italien qui auront la teneur suivante:

Titolo I. Costituzione - Sede - Durata - Oggetto

Art. 1. Costituzione. E'costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione: "GIOS HOLDING S.R.L."

Art. 2. Sede. La Società ha sede nel Comune di MILANO.

Potranno essere istituite o soppresse in altri Comuni sedi secondarie, sia in Italia che all'estero. L'organo amministrativo potrà istituire, sia in Italia che all'estero, succursali, dipendenze, filiali, agenzie, uffici, recapiti e rappresentanze che non abbiano carattere di sedi secondarie, ovvero trasferire la sede sociale nell'ambito del Comune sopra indicato.

Art. 3. Durata. La durata della società è fissata fino al 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata o abbreviata con deliberazione dell'Assemblea dei soci.

Art. 4. Oggetto. La società ha per oggetto:

La società ha per oggetto lo svolgimento delle seguenti attività:

1) l'acquisto e la gestione di partecipazioni in società o enti di ogni tipo e che svolgono qualsiasi attività di carattere industriale, immobiliare, finanziario, commerciale o altre attività ausiliarie delle precedenti;

2) il finanziamento, anche mediante sottoscrizione di prestiti obbligazionari, delle società partecipate ed il loro coordinamento tecnico-amministrativo;

3) l'acquisto e vendita di immobili, compresi i fondi agricoli, la gestione - non per conto terzi - e l'amministrazione degli stessi.

In relazione a tale oggetto e, quindi, con carattere meramente funzionale e, per ciò, assolutamente non in via prevalente, e non ai fini del collocamento senza rivolgersi al pubblico e comunque nel rispetto dei divieti e dei principi portati dal D. Lgs. 385/93 e dal D. Lgs. 24 febbraio 1998 n. 58 e successive modifiche e integrazioni, la Società potrà esercitare tutte quelle altre attività immobiliari, mobiliari, finanziarie e commerciali ritenute utili per il raggiungimento dello scopo sociale.

Art. 5. Domiciliazione. Il domicilio dei soci è a tutti gli effetti quello indicato nel Registro delle Imprese.

Titolo II. Capitale - Quote

Art. 6. Capitale. Il capitale sociale è di Euro 110.000,00 (centodiecimila) diviso in quote ai sensi di legge.

Art. 7. Trasferimento delle quote. FORMA DELL'ATTO. Ai sensi e per gli effetti dell'art. 2470 c.c., il trasferimento delle quote sociali può effettuarsi esclusivamente per atto pubblico o per scrittura privata autenticata, anche in forma telematica.

DIRITTO DI PRELAZIONE. Il socio che intenda cedere la propria quota, a qualsiasi titolo, in tutto o in parte a terzi non soci, deve comunicare la decisione a tutti gli altri soci, a mezzo lettera raccomandata A/R, indicando il prezzo richiesto o il valore della quota. Entro il termine di decadenza di trenta giorni dal ricevimento della comunicazione, gli altri soci possono esercitare il diritto di prelazione in proporzione alle quote possedute e, sempre a mezzo di lettera raccomandata A/R, comunicare la loro decisione al socio che intende alienare. Ove taluno dei soci non intendesse esercitare il diritto di prelazione, esso potrà essere esercitato pro-quota dagli altri soci. Il valore della quota, in mancanza di accordo, sarà determinato dal Collegio arbitrale di cui al successivo art. 25).

L'alienante, qualora ritenga inadeguato il valore stabilito dal Collegio arbitrale, ha facoltà di rinunciare al trasferimento proposto, sottraendosi all'esercizio del diritto di prelazione. **CLAUSOLA DI GRADIMENTO.** Il trasferimento a qualsiasi titolo in tutto o in parte, della quota a terzi non soci, è sottoposto, in ogni caso, al preventivo gradimento della maggioranza dei soci. Resta salvo il diritto di recesso. In caso di inosservanza delle norme stabilite dal presente articolo, l'alienazione non avrà efficacia nei confronti della società.

Titolo III. Soci

Art. 8. Morte del socio. Il trasferimento «mortis causa» è disciplinato a norma di legge.

Art. 9. Recesso. Ciascun socio può recedere dalla società nei casi previsti dalla legge.

La partecipazione sociale dovrà essere liquidata al socio receduto secondo quanto previsto dall'art. 2473 c.c.

Art. 10. Esclusione. Il socio può essere escluso nelle seguenti ipotesi:

- a) mancata esecuzione dell'opera dovuta;
- b) fallimento o sottoposizione ad altra procedura concorsuale.

La decisione di esclusione viene adottata mediante delibera assembleare ai sensi dell'art. 2479 bis c.c., con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

Ai fini della costituzione dell'assemblea e del calcolo delle maggioranze richieste, non si tiene conto della partecipazione del socio della cui esclusione si decide.

La determinazione del valore della quota e le modalità di rimborso sono disciplinate dall'art. 2473 c.c., esclusa la possibilità del rimborso della partecipazione mediante la riduzione del capitale sociale.

Nel caso in cui non sia possibile rimborsare la quota secondo le modalità di cui sopra, l'esclusione non ha effetti.

Titolo IV. Decisioni dei soci

Art. 11. Competenze dei soci. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge o dal presente statuto.

In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b) la nomina dell'organo amministrativo;
- c) la nomina dell'Organo di Controllo di cui articolo 25);
- d) le modificazioni dello statuto;
- e) la decisione di compiere operazioni che comportino una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
- f) gli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

Art. 12. Decisioni dei soci. Le decisioni dei soci sono adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, secondo quanto disposto dall'art. 2479 c.c. Questo, salvo che la legge ovvero uno o più Amministratori o un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale, richiedano l'adozione del metodo assembleare di cui all'art. 2479 bis.

Titolo V. Assemblea

Art. 13. Convocazione. Nel caso in cui le decisioni dei soci siano prese col metodo assembleare, l'assemblea dei soci è disciplinata dalle disposizioni contenute nel presente statuto e, per quanto non previsto, dalla legge.

L'assemblea è convocata dall'Organo amministrativo, anche al di fuori della sede della società con lettera raccomandata A/R, mediante fax o e-mail, inviati ai soci al domicilio risultante dal Registro delle Imprese, almeno otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza o con altro mezzo idoneo ad assicurare una tempestiva informazione sugli argomenti da trattare e che lasci prova della ricezione dell'avviso da parte dei destinatari.

Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il luogo, il giorno e l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare ed, eventualmente, una data ulteriore di seconda convocazione per il caso in cui nell'adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risultasse legalmente costituita.

Anche in assenza delle formalità di cui sopra, la deliberazione si intende adottata quando alla riunione partecipi l'intero capitale, e l'intero organo amministrativo e quello di controllo siano presenti o informati e nessuno si opponga alla trattazione dell'argomento. A tal fine, i membri dell'organo di controllo si ritengono informati laddove abbiano ricevuto, almeno il giorno prima della riunione, con raccomandata A/R da spedirsi al loro domicilio - e-mail - fax, una comunicazione indicante il giorno, l'ora ed il luogo dell'adunanza, nonché l'elenco delle materie da trattare.

Art. 14. Partecipazione. Hanno diritto di intervenire in assemblea i soci che, alla data della stessa, risultino iscritti presso il registro delle Imprese. È consentito che l'assemblea si riunisca in video-conferenza tra il luogo in cui si svolge e gli altri luoghi specificamente individuati nell'avviso di convocazione ove possono recarsi i partecipanti, ovvero gli altri luoghi ove questi eventualmente si trovino, a prescindere dalla comunicazione testè citata. Condizione essenziale per la validità dell'adunanza assembleare in videoconferenza è la possibilità - il cui accertamento grava sul Presidente - che tutti i partecipanti possano essere identificati; sia loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale e di partecipare alla votazione. L'assemblea in tali casi si considera tenuta nel luogo in cui si trovano il Presidente e il Segretario, i quali devono trascrivere il verbale nel registro delle assemblee, sottoscrivendolo. Nel caso in cui non fosse tecnicamente possibile il collegamento con una postazione, l'assemblea deve essere riconvocata per una data successiva. Laddove nel corso dell'assemblea dovessero verificarsi dei guasti nel collegamento, il Presidente deve sospendere la riunione.

Art. 15. Presidenza. L'assemblea dei soci è presieduta dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o dall'Amministratore Unico ovvero, in caso di amministrazione congiuntiva o disgiuntiva, dall'Amministratore presente più anziano; in caso di assenza o impedimento di questi, l'assemblea è presieduta dalla persona designata dagli intervenuti a maggioranza del capitale. Il Presidente è assistito da un Segretario designato dalla maggioranza degli intervenuti.

Art. 16. Deliberazioni. A ciascun socio spetta il diritto di voto in misura proporzionale alla sua partecipazione. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare per delega scritta, la quale deve essere conservata agli atti della società. Si applicano le limitazioni previste dall'art. 2372 c.c.

In PRIMA CONVOCAZIONE l'assemblea è validamente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale e delibera con le maggioranze previste dalla legge per ciascuna deliberazione.

In SECONDA CONVOCAZIONE si considera validamente costituita qualunque sia la parte di capitale sociale intervenuta e delibera a maggioranza assoluta del capitale intervenuto. L'assemblea dei soci è validamente costituita anche nel caso in cui non siano rispettate le formalità suddette, purchè sia rappresentato l'intero capitale sociale e siano presenti o informati della riunione, secondo quanto previsto all'art. 13 del presente statuto, tutti gli Amministratori e i Sindaci e nessuno si opponga alla trattazione degli argomenti.

Titolo VI. Organo amministrativo

Art. 17. Struttura e funzionamento. La società può essere amministrata, con scelta da adottarsi con decisione dei soci all'atto della nomina, da un Amministratore Unico, da due o più Amministratori con firma congiunta o disgiunta o da un Consiglio di Amministrazione composto da tre a cinque membri, a scelta dell'assemblea che li nomina. Gli Amministratori, anche non soci, sono nominati per la prima volta nell'atto costitutivo e successivamente dall'assemblea. Essi durano in carica a tempo indeterminato, salvo revoca o dimissioni. Il Consiglio di Amministrazione, il cui Presidente è scelto dai membri stessi, qualora non vi abbiano provveduto i soci all'atto della nomina, è normalmente convocato e funziona rispettando il sistema della collegialità piena. Esso si riunisce presso la sede sociale o altrove, tutte le volte che il Presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta da almeno due terzi dei suoi membri. Il Consiglio è convocato dal Presidente a mezzo fax/e-mail inviato a ciascun Amministratore e ai componenti dell'organo di controllo, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, nei caso di urgenza, almeno un giorno prima della stessa. Il Consiglio di amministrazione è regolarmente costituito, anche in mancanza delle suddette formalità, qualora siano presenti tutti i suoi componenti e, se vi sia, l'organo di controllo. Per la validità delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione è necessaria la presenza della maggioranza dei membri in carica. Il verbale della riunione deve essere trascritto, senza indugio, nel libro delle decisioni degli Amministratori e comunicato all'organo di controllo.

CONSULTAZIONE E CONSENSO PER ISCRITTO. Il Presidente può disporre che le decisioni siano adottate con consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, a condizione che dai documenti sottoscritti risulti con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa. Per la validità delle deliberazioni del Consiglio si richiede, in tal caso, il voto favorevole della maggioranza dei suoi membri in carica. Le decisioni degli Amministratori devono in ogni caso essere trascritte nell'apposito libro e comunicate all'organo di controllo. Il Consiglio di amministrazione può nominare uno o più Amministratori delegati con competenze in determinate materie, sottoposti alla vigilanza del Consiglio e in ogni tempo revocabili.

In caso di adozione del sistema di amministrazione disgiuntiva o congiuntiva, si applicano gli artt. 2257 e 2258 c.c.

Art. 18. Poteri. L'organo amministrativo ha tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione sia in Italia ed eventualmente all'estero, ferme restando le competenze riservate alla decisione dei soci e quanto previsto dal presente statuto.

Art. 19. Rappresentanza sociale. La rappresentanza della società è conferita all'Amministratore unico ovvero a due o più Amministratori a firma congiunta o disgiunta, o al Presidente del Consiglio di Amministrazione e, se nominati e nei limiti della delega, agli Amministratori delegati.

Art. 20. Compenso. I soci possono deliberare un compenso per gli Amministratori nella misura e nei modi che riteranno opportuno.

Ad essi spetta, in ogni caso, il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio.

Titolo VII

Art. 21. Bilancio e utili. L'esercizio sociale si chiude il 31 dicembre di ogni anno. Il progetto di bilancio è presentato ai soci dall'organo amministrativo nel termine di centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale. Nelle ipotesi di cui all'art. 2364 ultimo comma c.c. il progetto di bilancio può essere presentato ai soci entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale. Gli utili netti, dedotta la parte da destinare alla riserva legale a norma dell'art. 2430 c.c., saranno distribuiti ai soci, salvo che l'assemblea, nei limiti della legge, stabilisca in tutto o in parte una diversa destinazione e fermi restando, in ogni caso, i diritti di cui all'art. 2468 c.c..

Il pagamento degli utili sarà effettuato presso la sede sociale nel termine che, nel rispetto delle norme vigenti, sarà fissato dall'assemblea.

Art. 22. Finanziamento soci. I soci possono eseguire versamenti in conto capitale ovvero finanziamenti, sia fruttiferi che infruttiferi, nel rispetto delle disposizioni fiscali, che non costituiscano raccolta di risparmio tra il pubblico ai sensi delle vigenti disposizioni di legge.

Art. 23. Scioglimento e liquidazione. La società si scioglie per le cause previste dall'art. 2484 c.c.. Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'assemblea determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori, anche non soci, determinandone i poteri, anche di rappresentanza.

Art. 24. Clausola compromissoria. Qualsiasi controversia insorgente tra i soci ovvero tra i soci e la società sull'interpretazione ed esecuzione del presente atto che abbia ad oggetto diritti disponibili, è devoluta alla competenza di un Collegio arbitrale composto da tre membri nominati, su istanza della parte più diligente, dal Presidente del Tribunale del Circondario del luogo dove ha sede la società.

Il procedimento arbitrale viene regolato dagli articoli 35 e 36 D. Lgs. n. 5/2003.

Art. 25. Controllo legale dei conti. I soci possono nominare un Sindaco e/o un Revisore, e ne determinano i relativi compensi; la nomina del Sindaco è obbligatoria nei casi previsti dalla legge.

I soci possono nominare per la revisione legale dei conti, in alternativa al Sindaco, un revisore.

Al Sindaco ed al Revisore sono attribuiti tutti i poteri e le funzioni previste dalla legge.

Il Sindaco ed il Revisore restano in carica per tre esercizi, e scadono alla data della decisione dei soci di approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica.

Art. 26. Rinvio. Per tutto quanto non espressamente contemplato nel presente statuto, si fa riferimento alle disposizioni contenute nel codice civile e nelle altre leggi vigenti.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants à un et nommer en qualité de gérant unique pour une période indéterminée Monsieur Giovanni SOLLO né à Naples (Italie) le 27 août 1961 demeurant à Naples, 20 Via Emilio Scaglione I - 80145, Italie.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer les anciens gérants de la Société afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand- Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR euros).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Traduction du texte qui précède en anglais:

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GIOS S.A., a company limited by shares having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 79841 incorporated by a notarial deed on 21 December 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 2001, page 28898 number 603 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended by deed of the notary Jacques Delvaux then residing in Luxembourg on 30 December 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 24 April 2007 number 695.

The meeting is presided by Fabienne Perusini, private employee, with professional residence at 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg,

who appointed as secretary Gaëlle Kwiatkowski, private employee, with professional residence at with professional residence at 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Fabienne Perusini, private employee, with professional residence at 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

The shareholder present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and/or the proxyholders of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, as the case may be, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed.

The chairman declared and the meeting enacted:

A.) That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

1. To transform the legal form of the Company from a Société Anonyme into a Société à Responsabilité Limitée and modification of its denomination; subsequent adaptation of the Company's articles of incorporation; appointment of manager(s) and resignation of the current directors, statutory auditor and of any other officer(s) of the Company and discharge to be granted;

2. Reduction of the Company's share capital by an amount of EUR 350,000 in order to bring it down from its current amount of EUR 460,000 represented by 460 shares of EUR 1,000 each, to the amount of EUR 110,000 by cancellation of 350 shares in order to absorb losses as evidenced by the accounts as at 30 June 2013.

3. To approve the Company's interim accounts for the period starting on 1st July 2013 and ending on 15 November 2013 to be considered as the closing accounts in Luxembourg and as the opening accounts in Italy.

4. Resignation of the current manager(s) of the Company and discharge to be granted.

5. To transfer the statutory registered office, the principal establishment, the administrative office and the siège de direction effectif of the Company from Grand-Duchy of Luxembourg to Italy, Via dei Valtorta nr. 48 I-20127 Milano (Italie) with corporate continuance, both on legal and tax view points.

6. Adaptation of the Company's articles of incorporation to the law of Italy, to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée (S. r.l.), to change the denomination into GIOS HOLDING S.R.L. and approval of the new articles of association.

7. To fix the number of managers at one (1) and to appoint as sole manager of the Company Giovanni SOLLO, for an undetermined period.

8. To appoint the former managers of the Company in order to collect all the notifications issued by the Tax Authorities of the Grand- Duchy of Luxembourg and addressed to the Company.

9. Miscellaneous.

B.) That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital i.e. 460 shares in registered form, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

C.) That no other securities that the Shares of the Company have been issued.

D.) That the entire share capital being represented and all the shareholders represented or present declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First and second resolutions:

The general meeting decides to change the juridical form of the Company and to adopt the form of a société à responsabilité limitée. The denomination is changed into GIOS S. à r.l. and the Company's share capital and object remain unchanged.

The general meeting decides to reduce the Company's share capital in order to bring it down from its current amount of EUR 460,000 (four hundred and sixty thousand Euros) represented by 460 (four hundred and sixty) shares of EUR 1,000 (one thousand Euros) each, to the amount of EUR 110,000 (one hundred and ten thousand Euros) by cancellation of 350 (three hundred and fifty) shares in order to absorb losses as evidenced by the accounts as at 30 June 2013.

The change of the juridical form and the reduction of the capital are realised on basis of the Company's accounts as at 30 June 2013, which after having been initialled "ne varietur" by appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

In order to reflect the change of the juridical form, the denomination and the reduction of capital, the general meeting decides to amend the Company's articles of incorporation which will read as follows:

Art. 1. There is hereby established a „société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the corporation is GIOS S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The object of the corporation is to take interests, in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign enterprises and any other form of investment, to acquire through purchases, subscription or of any other way, as well as to sale or exchange or of any other way, any securities and species, to manage, supervise and develop its interests.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may grant loan and borrow with or without interest, to issue bonds or debentures.

The object of the corporation is also to acquire, manage, develop by the rent or by any other manner, and as the case may be, the sale of real estate properties of all kinds either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The corporation may perform any and all commercial, industrial and financial, movable or immovable operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

It may realise its purpose directly or indirectly on its behalf or for the account of third parties, solely or in association by performing any operation which it may deem useful in the development of its purpose or that of companies in which it holds interests.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 6. The capital of the corporation is fixed at EUR 110,000 (one hundred and ten thousand Euros) divided into 110 (one hundred and ten) shares of EUR 1,000 (one thousand Euros) each.

Art. 7. Shares may be freely transferred between participants.

Transfer of shares inter vivos to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75% of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 8. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Art. 9. The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 10. The company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be participants.

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (gérants) will be determined in their nomination deed.

Art. 11. Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

The partners may not change the nationality of the company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

As long as the company has only one partner the sole partner will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of partners.

The resolutions taken by the sole partner will be set down in the form of minutes.

Art. 12. The accounting year of the corporation starts on the first of July and ends on the last day of June of the following year.

Art. 13. Each year on the last day of June an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. In case of dissolution of the corporation each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital; the distribution will take place in proportion to the initial investments.

Art. 15. In case of dissolution of the corporation the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Art. 16. The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Allotment of the shares

One former share (action) shall be exchanged against one new share (part sociale) so that the 110 shares representing the whole capital are allotted as follows:

- Mr Giovanni SOLLO, born on 27 August 1961 in Naples (Italy) and residing Via Emilio Scaglione 20,
Naples, Italy, 110 shares

All the shares are fully paid up.

The general meeting decides to accept the resignation of the current directors and statutory auditor of the Company and to grant them discharge for their duties until this day on. The general meeting decides to appoint for an undetermined period as managers the outgoing directors i.e. Mr. Riccardo Incani and Mr. Benoit Dessy and Mrs. Gabrielle Mingarelli.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

Third and Fourth resolutions

The general meeting decides to approve the Company's interim balance sheet for the period starting on 1st July 2013 and ending on 15 November 2013 to be considered as the closing accounts in Luxembourg and as the opening accounts in Italy, which after having been initialled "ne varietur" by appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The general meeting decides to accept the resignation of the current managers and to grant them full discharge for their duties until today.

Fifth resolution:

The general meeting decides to transfer the statutory registered office, the principal establishment, the administrative office and the siege de direction effectif of the Company from Grand-Duchy of Luxembourg to Italy, at Via dei Valtorta nr. 48 I-20127 Milan and to request to strike off of the Company from the Luxembourg trade and companies register.

The company shall adopt the Italian nationality, with corporate continuance, both on legal and tax view points.

159006

Sixth resolution:

The general meeting decides to adapt the company's articles of incorporation to the law of Italy, to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée under the law of Italy (S.r.l.), to change the denomination into GIOS HOLDING S. R.L. and to decide that the Company shall terminate on 31 December 2050.

The general meeting decides to adopt the new articles of association in Italian as mentioned under the sixth resolution of the French version of the present deed.

Seventh resolution:

The general meeting decides to fix the number of managers at one and to appoint as sole manager for an undetermined period: Giovanni SOLLO, born on 27 August 1961 in Naples (Italy) and residing Via Emilio Scaglione 20, Naples, Italy.

Eighth resolution:

The general meeting decides to appoint the former managers of the Company, in order to collect all the notifications issued by the Tax Authorities of the Grand- Duchy of Luxembourg and addressed to the Company.

All matters of the agenda having been addressed, the chairman declared the meeting closed.

For the strike off of the Company from the trade and companies registrar in Luxembourg and the deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier/bearer of a forwarding of present.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the present deed are estimated at euro (EUR ,-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Signé: Gaëlle Kwiatkowski, Fabienne Perusini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 novembre 2013. LAC / 2013 / 52160. Reçu 75,- €

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168958/540.

(130205956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

RE Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.287.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 3 décembre 2013 que:

- Monsieur Claudio Zaniboni, a démissionné de ses fonctions de Gérant de la Société et avec effet au 2 décembre 2013;

Dès lors, depuis le 3 décembre 2013, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Monsieur Christophe Mathieu,

- Madame Petra Ekas

- Monsieur Gianpaolo Bianchi

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171071/19.

(130208470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Retail Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.292.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 3 décembre 2013:

- Monsieur Claudio Galeazzi, a démissionné de ses fonctions de Gérant de la Société et avec effet au 2 décembre 2013;
- Monsieur Claudio Zaniboni, a démissionné de ses fonctions de Gérant de la Société et avec effet au 2 décembre 2013; et
- Monsieur Umberto Cervati, a démissionné de ses fonctions de Gérant de la Société et avec effet au 2 décembre 2013;

Dès lors, depuis le 3 décembre 2013, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Monsieur Christophe Mathieu,
- Madame Petra Ekas
- Monsieur Gianpaolo Bianchi

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171064/22.

(130208469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Megaphone S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 101, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 55.502.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013170979/13.

(130208522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Nanzenji, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.862.

—
Société anonyme constituée le 18 novembre 2011, enregistrée auprès du RCSL le 28 novembre 2011 LAC/2011/51673 et dont la publication est parue dans le Mémorial C-N°3220.*Résolution de l'actionnaire unique de la société prise en date du 31 décembre 2012*

L'actionnaire unique décide de nommer, avec effet immédiat, en tant que "Commissaire aux Comptes" monsieur Robert Zahren, 1 rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, né le 07/08/1965 à Luxembourg ville, suite à la démission du 31/12/2012 de la société FIDEWA-CLAR (anciennement dénommé Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A., RCSL B165462) pour un mandat se terminant lors de l'assemblée générale de 2013.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13/11/2013**4^{ème} Résolution*

Décision de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Robert Zahren, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014 et qui clôturera l'exercice financier au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère
Paddock Fund Administration S.A.
Référence de publication: 2013170989/21.
(130207953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

MSREF Danube Lux Holding I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.752.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 novembre 2013

L'associé unique de MSREF Danube Lux Holding I S.a r.l (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Miroslav Stoev en tant que gérant de catégorie A avec effet au 29 novembre 2013;

et

- de nommer le gérant de catégorie A suivant avec effet au 29 novembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Marcus Wolsfeld, né le 28 Novembre 1975 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement au 64 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170987/16.

(130208596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Reedbuck Company Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.868.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 décembre 2013

4^{ème} Résolution:

Monsieur Michael Roth, né le 11 juin 1980 à Sarreguemines, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé avec effet rétroactif au 23 juillet 2013 nouvel Administrateur (catégorie B) en remplacement de M. Alain Meunier démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour REEDBUCK COMPANY LUX

Signature

Référence de publication: 2013171073/17.

(130208197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Promobilis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3323 Bivange, 10, rue J. Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 153.554.

—
Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 novembre 2013

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution:

Révocation du poste d'Administrateur de Monsieur GRBIC Radomir, demeurant à L-7457 Lintgen, 8, Rue des Vergers

2^{ème} Résolution:

Révocation du poste d'Administrateur de Monsieur GASPÉRINI Louis, demeurant à L-3566 Dudelange, 41, Rue Robert Schumann

3^{ème} Résolution:

Nomination au poste d'Administrateur de Madame GASPÉRINI Manon, demeurant à L-3782 Tétange, 28a, Rue du Parc

159009

4^{ème} Résolution:

Nomination au poste d'Administrateur de la société SH SERVICES SA, immatriculée B169369, avec siège social à L-3323 Bivange, 10, Rue J. Schortgen, représentée par son Administrateur unique Madame OTT Sandy, domiciliée à L-3323 Bivange, 10, Rue J. Schortgen

5^{ème} Résolution:

Tous ces mandats finissent avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 05 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Madame Ott Sandy

L'Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013171056/27.

(130208482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Prorech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.249.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2013171057/10.

(130208234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Ribambelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 46, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 37.520.

Extrait du procès verbal du 5 décembre 2013

Il est noté la démission avec effet immédiat du gérant suivant:

- Madame Véronique MATHIEU-DAMSIN

Sont nommés avec effet immédiat au poste de gérants:

- Monsieur Stanislas LAVOREL, né le 26 mai 1972 à Lyon (F), demeurant au 55 Chemin Vert, F-69004 Lyon

- Monsieur Paul Fabrice MARTINEZ, né le 08 décembre 1967 à Binche (F), demeurant au 11 rue Remy Thiel, F-57100 Thionville

La société sera engagée en toute circonstance par la signature individuelle de chacun des gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013171077/17.

(130208513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Rouge Capital Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 162.258.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 novembre 2013

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de la liquidation;
- donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 28 novembre 2013;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Rouge Capital Partners, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013171065/21.

(130208767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Revimoselle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 84.822.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 décembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société REVIMOSELLE SARL, avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 26 décembre 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2013171076/18.

(130208748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

S.C.I. Riva, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 214.

—
DISSOLUTION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2013

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires que:

- que par dérogation à l'Article 3 de la constitution sous seing privé du 28 septembre 2001 à Luxembourg, la société sera dissoute anticipativement à la date d'aujourd'hui

- que les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés au siège social de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171089/15.

(130208569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Reedbuck Company Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REEDBUCK COMPANY LUX

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013171074/13.

(130208198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Parthenos Seconda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.490.

Lors de la réunion du conseil d'administration datée du 6 décembre 2013 il a été décidé:

- de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle du 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le Carré Bonn, 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- d'accepter, avec effet immédiat, la démission de M. Luca Checchinato, administrateur;
- de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Thomas Dewé, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant qu'administrateur, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur,

PARTHENOS SECONDA S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013171041/16.

(130208367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Pre-Moderna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013171051/10.

(130208030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Par Trois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.535.

Extrait procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 novembre 2013

Résolution:

Conformément à l'article 2 alinéa 2 des statuts, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Claude PRIM / Marco GOELER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013171040/15.

(130208227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

ProLogis UK CCXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.279.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 05 novembre 2013, cinq cent (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis UK Holdings SA ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:	
ProLogis European Finance XI	500 parts
Total	500 parts sociales

Luxembourg, le 03 décembre 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit-jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2013171032/20.

(130208301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Platypus G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 139.246.

Par acte sous seing privé en date du 19 juillet 2012 l'associé unique de la société à cédé la totalité des 1000 parts sociales à Monsieur Ludwig Morasch, né le 4 novembre 1952 à Gmünden (Autriche), demeurant à 5162 Obertrum (Autriche), Hamberg 8, qui est désormais seul associé de Platypus G.m.b.H.

Référence de publication: 2013171049/10.

(130208606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Progress Management and Communication Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/12/2013.

Référence de publication: 2013171055/10.

(130208409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Holgoun International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.478.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société en date du 29 octobre 2013

L'actionnaire unique a accepté la démission de Monsieur Tom Schiltz comme gérant de la Société, avec effet au 31 octobre 2013.

L' actionnaire unique a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société, Monsieur Laurent Godineau, né le 17 Juin 1973 à Cholet (France) et demeurant professionnellement au 3, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171540/14.

(130209446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Gasherbrun 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.989.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 9 décembre 2013 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Marina Padalino résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 31 octobre 2013;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Maria Pia Bettiol, résidant professionnellement Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GASHERBRUN 2 S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013171511/16.

(130209141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Garagenlager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 37.637.

—
Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, 486, route de Longwy en date du 19/06/2013

Cinquième résolution:

Les actionnaires renouvellent les mandats du conseil d'administration sortant pour une durée de 6 ans c'est-à-dire jusqu'à l'A.G. de 2019.

SCHMITZ JACQUES HUBERT président

Demeurant 484, route de Longwy L-1940 Luxembourg

SCHRAM MARIE-LOUISE secrétaire

Demeurant 484, route de Longwy L-1940 Luxembourg

SCHMITZ JACQUES-RENE scrutateur

Demeurant 10B, rue Bellevue, L1227 Luxembourg

Référence de publication: 2013171510/17.

(130209178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

GGL Trade Credit Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.613.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171519/9.

(130209804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Golden Age Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 163.962.

—
Les comptes annuels sociaux de Golden Age Real Estate S.à r.l., arrêtés au 31 décembre 2012 et dûment approuvés par l'associé unique en date du 29 octobre 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Pour Golden Age Real Estate S.à r.l.

Référence de publication: 2013171504/12.

(130209148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

HSBC Equities (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 168.157.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises le 23 octobre 2013, l'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Gareth Owen-Conway, né le 16 février 1966 à Farnborough, Royaume-Uni et ayant son adresse professionnelle au HSBC Bank Plc, Level 3, 8 Canada Square, Canary Wharf, E14 5HQ Londres, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais, au 23 octobre 2013, composé des personnes suivantes:

- M. Nigel Howard Fielding;
- Mme Gail Lynda Mohamed;
- M. Michael May;
- M. Philippe Lespagnol; et
- M. Gareth Owen-Conway.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171543/22.

(130209313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Ingram Micro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.204.

En application de l'article 316 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés de Ingram Micro, Inc au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171550/12.

(130209112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Investindustrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.485.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 28 octobre 2013

En date du 28 octobre 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- De renouveler les mandats de Virginie Boussard, Eckart Vogler, Marco Pierettori et Roger Neil Smith en tant qu'administrateurs de la Société, leurs mandats expirant après l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2019;
- De ne pas renouveler le mandat de KPMG Audit en tant que commissaire aux comptes de la Société; et
- De nommer KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 28 octobre 2013, son mandat expirant après l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Administrateur

Référence de publication: 2013171571/20.

(130209348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Indira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 32, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 122.667.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2013.

Pour INDIRA SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013171564/12.

(130208864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Impact Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013171561/11.

(130208778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Immovent, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 38.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013171560/11.

(130209239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Icalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 90.065.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171555/10.

(130208819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Immo A16 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 46.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171557/10.

(130209552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

IPRMC, Intellectual Property Rights Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171553/10.

(130209363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 89.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013171552/11.

(130209781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Indoor Media Company Luxembourg SA et/ou Boomerang Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. MUGUERZA

Administrateur

Référence de publication: 2013171548/11.

(130209170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

German Sovereign Opportunities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 171.573.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 Octobre 2013 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2996 du 27 Novembre 2013.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 29 Novembre 2013 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au siège social de la société - Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. - qui est actuellement situé à 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013171501/22.

(130209080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Helux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 8, rue Hohlgaass.

R.C.S. Luxembourg B 138.387.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2013.

Pour HELUX SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013171527/12.

(130208865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Grosso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.765.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013171523/14.

(130209288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

GPA Automobiles, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.098.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171522/10.

(130209187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Rom5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.991.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 novembre 2013, Mesdames Anna WIAZ et Tanja BERNAT, ainsi que Monsieur Raphaël EBER, tous domiciliés professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés Administrateurs en remplacement de Mesdames Viviane HENGEL, Caroline FELTEN et de Monsieur Sébastien BOMBENGER, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 09 décembre 2013.

Pour: Rom5 S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013171762/18.

(130208793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Rom11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.827.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 DEC. 2013.

Pour: ROM11 S.A.

Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013171760/15.

(130208909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

River Plaza Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 180.282.

—
EXTRAIT

L'associé de la Société, River Plaza S.à r.l., a changé sa dénomination sociale en KKR Real Estate Europe S.à r.l.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013171759/13.

(130209513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Rénovation Van Kasteren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 168.436.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rénovation Van Kasteren S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013171756/11.

(130209106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Rom5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.991.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2013.

Pour: Rom5 S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013171763/15.

(130208794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

SwanCap GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 179.410.

—
In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of November,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Luxembourg Investment Solutions S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.473 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Anne-Laure Mollard, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of SwanCap GP, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 179.410, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated July 18, 2013 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2403 of 28 September 2013 (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Creation of class A and B of managers of the Company;
2. Subsequent amendment of article 11 and paragraphs 7 & 8 of the article 12 of the articles of incorporation of the Company (the "Aol");
3. Acknowledgment of the resignation of Ralph Brödel and Pierre Weimerskirch as managers of the Company;
4. Subsequent appointment of Claus Mansfeldt as A Manager and Teodora Croitoru and Daniel Kranz as B Managers of the Company for a period ending after the general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2014; and
5. Miscellaneous.

After having reviewed all the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves that the board of managers of the Company (the "Board") shall be composed of manager(s) of class A ("A Manager(s)") and manager(s) of class B ("B Manager(s)").

The Sole Shareholder further resolves that the Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the managers, including one A Manager, are present or represented at a meeting of the Board, and that decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at meetings of the Board, including the positive vote of at least one A Manager.

The Sole Shareholder further resolves in all circumstances the Company shall be represented by the joint signature of one A Manager and one B Manager, or by the joint or sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board.

Second resolution

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 11 and seventh & eighth paragraphs of article 12 of the Aol which shall henceforth read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by the board of managers composed of manager(s) of class A ("A Manager(s)") and manager(s) of class B ("B Manager(s)"), which need not be shareholders of the Company.

Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the A Manager(s) and/or the B Manager(s), depending on the context and as applicable.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one (1) A Manager and one (1) B Manager, or by the joint or sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers."

" **Art. 12.** [...]

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including an A Manager, is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the positive vote of an A Manager.

[...]"

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Ralph Brodel and Pierre Weimerskirch from their mandate as managers of the Company further to their resignation letters effective as at the time of the present resolutions.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the three following persons as managers of the Company:

- Mr. Claus Mansfeldt, born on 7 April 1964, in Tonsberg, Norway, residing professionally at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, as A Manager;

- Mrs. Teodora Croitoru, born on 8 June 1970 in Brasov, Rumania, professionally residing at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as B Manager; and

- Mr. Daniel Kranz, born on 10 March 1972, in Trier, Germany, residing professionally at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as B Manager,

with immediate effect and for a period ending after the general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2014.

Consequently and as of the date hereof, the Board shall be composed as follows:

- Claus Mansfeldt, as A Manager;

- Teodora Croitoru, as B Manager; and

- Daniel Kranz, as B Manager;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, which proxyholder signed together with us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de novembre;

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Luxembourg Investment Solutions S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.473 Associé Unique)),

dûment représentée par Anne-Laure Mollard, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'Associé Unique de SwanCap GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.410, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 juillet 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2403 du 28 septembre 2013 (la «Société»),

Ladite partie comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite examiné l'ordre du jour suivant Ordre du jour»):

Ordre du jour

1. Création des catégories A et B de gérants de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 11 et des alinéas 7 et 8 de l'article 12 des statuts de la Société (les «Statuts»);
3. Démission de Ralph Brödel et Pierre Weimerskirch en tant que gérants de la Société;

4. Nomination de Claus Mansfeldt en tant que gérants de catégorie A et Teodora Croitoru et Daniel Kranz en tant que gérants de catégorie B de la Société pour une période prenant fin après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2014; et

5. Divers.

À la suite de l'étude des différents sujets à l'ordre du jour, l'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide que le conseil de gérance de la Société (le «Conseil») sera composé de gérants (s) de catégorie A («Gérant(s) A») et de gérant(s) de catégorie B («Gérant(s) B»).

L'Associé Unique décide en outre que le Conseil peut agir ou délibérer valablement seulement si au moins une majorité des gérants, incluant un Gérant A, est présente ou représentée à une réunion de ce Conseil, et que les décisions qui sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion, incluant le vote positif d'un Gérant A.

L'Associé Unique décide en outre qu'en toutes circonstances la Société sera représentée par la signature conjointe d'un Gérant A et un Gérant B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l' article 11 et les septième et huitième alinéas 12 des Statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par le conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A («Gérant(s) A») et de gérant(s) de catégorie B («Gérant(s) B»), qui n'ont pas à être associés de la Société.

Toute référence faite aux «gérants» doit s'entendre comme étant les Gérants A et/ou les Gérants B, selon le contexte applicable.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixent la durée de leur mandat. Les gérants peuvent être librement révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés.

Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Gérant A et un (1) Gérant B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.»

« **Art. 12.** [...]

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants, incluant un Gérant A, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion, incluant le vote positif d'un Gérant A.

[...]»

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de Ralph Brödel et Pierre Weimerskirch de leur mandat de gérant de la Société suivant leur lettre de démission avec effet à la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les trois personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Monsieur Claus Mansfeldt, né le 7 avril 1964, à Tonsberg, Norvège, résidant professionnellement à 5 rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que Gérant A;

- Madame Teodora Croitoru, née le 8 juin 1970 à Brasov, Roumanie, résidant professionnellement au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que Gérant B; et

- Monsieur Daniel Kranz, né le 10 mars 1972, à Trèves, Allemagne, résidant professionnellement au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que Gérant B;

pour une période se terminant après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

En conséquence et à la date des présentes le Conseil est composé comme suit:

- Claus Mansfeldt, en tant que Gérant A;

- Teodora Croitoru, en tant que Gérant B; et

- Daniel Kranz, en tant que Gérant B.

Frais

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. MOLLARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52080.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168530/184.

(130205209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.047.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Merlin UK Finco 1 Limited, a private limited company by shares, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8753258, having its registered office at 3 Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, such branch being under the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

here duly represented by John WEERTS, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 20 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company resolves upon the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four US dollars (USD 4) in order to raise it from its current amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) up to twenty thousand four US dollars (USD 20,004), through the issue of two (2) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and two (2) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), all with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (together with the Ordinary Shares, the "Shares").

Subscription and Payment

The two (2) Ordinary Shares and the two (2) MRPS issued have been subscribed by Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, aforementioned, for the price of four US dollars (USD 4).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of receivables held by Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, aforementioned, having a nominal aggregate value of forty-one million five hundred eighty-three thousand nine hundred ninety-two US dollars (USD 41,583,992) and consisting of:

- a receivable having a nominal value of USD 9,635,437 held against Merlin Entertainments Group u.s. Holdings Inc.,
- a receivable having a nominal value of USD 8,627,139 held against Merlin Entertainments u.s. NewCo LLC,
- a receivable having a nominal value of USD 8,534,359 held against Merlin Entertainments Group u.s. LLC, and
- a receivable having a nominal value of USD 14,787,057 held against Merlin Entertainments North America LLC;

allocated as follows:

- four US dollars (USD 4) have been allocated to the share capital of the Company; and
- forty-one million five hundred eighty-three thousand nine hundred eighty-eight US dollars (USD 41,583,988) have been allocated to the MRPS Reserve Account.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder of the Company resolves to amend the article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twenty thousand four US dollars (USD 20,004) represented by twenty thousand (20,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and four (4) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), all with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (together with the Ordinary Shares, the "Shares").

Each Share is entitled to one vote and MRPS holders are entitled to the same voting rights as the holders of Ordinary Shares.

The capital may be amended at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred Euros (EUR 6,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour de novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, la succursale au Grand-Duché du Luxembourg de Merlin UK Finco 1 Limited, une private company limited by shares, constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 8753258, ayant son siège social au 3, Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, ladite succursale étant en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son adresse au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par John WEERTS, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique (Associé Unique) de Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., (la "Société") une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et qui est en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée en date du 20 novembre 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre US dollars (USD 4) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille US dollars (USD 20.000) à vingt mille quatre US dollars (USD 20.004), par l'émission de deux (2) parts sociales (les «Parts Sociales Ordinaires») et deux (2) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR»), ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune (ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»).

Souscription et Libération

Les deux (2) Parts Sociales Ordinaires et les deux (2) PPOR émises ont été souscrites par Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, susmentionnée, pour un montant de quatre US dollars (USD 4).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées entièrement par un apport en nature consistant en une créance détenue par Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, susmentionnée, s'élevant à un montant total de quarante-et-un millions cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-douze US dollars (USD 41.583.992) et consistant en:

- une créance d'un montant nominal de USD 9.635.437 détenue à l'encontre de Merlin Entertainments Group u.s. Holdings Inc.,

- une créance d'un montant nominal de USD 8.627.139 détenue à l'encontre de Merlin Entertainments u.s. NewCo LLC,

- une créance d'un montant nominal de USD 8.534.359 détenue à l'encontre de Merlin Entertainments Group u.s. LLC, and

- une créance d'un montant nominal de USD 14.787.057 détenue à l'encontre de Merlin Entertainments North America LLC;

à allouer comme suit:

- quatre US dollars (USD 4) ont été alloués au capital social de la Société; et

- quarante-et-un millions cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit US dollars (USD 41.583.988) ont été alloués au Compte de Réserve PPOR.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille quatre US dollars (USD 20.004,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales (les «Parts Sociales Ordinaires») et quatre (4) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR»), ayant toutes une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune (ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»).

Chaque Part Sociale donne droit à un vote et les détenteurs de PPOR ont les mêmes droits de vote que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 18 des Statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WEERTS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2013. LAC/2013/53490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168376/140.

(130205021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.